



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19094085



Greffe

03 JUL. 2019

N° d'entreprise : **0423 212 582**

Dénomination

(en entier) : **DAVIDTS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Semailles 27, 4400 Flémalle**

Objet de l'acte : **Démission - Nomination - Pouvoirs**

Extrait des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 27 juin 2019:

L'actionnaire unique, qui détient l'intégralité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance des démissions des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions en qualité d'administrateurs, et de facto en qualité d'administrateurs délégués, avec effet à compter du 27 juin 2019, des personnes suivantes :

-Monsieur Jean-Marie Davidts, domicilié à 4053 Embourg, Voie de Liège 67 ;

-Monsieur Henri Davidts, domicilié à 4500 Huy, Rue Bonne Espérance 36 ;

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateur de la société, et ce avec effet à compter du 27 juin 2019, pour une période de 6 ans prenant fin après l'assemblée générale ordinaire de 2025 :

-YOLO Consulting SRL, dont le siège social est situé Rue Vieille Voie de Liège 31, 4140 Sprimont, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0727.485.449 (RPM Liège, division Liège), représentée par Monsieur Gilles Spirlet, domicilié Rue Vieille Voie de Liège 31, 4140 Sprimont ;

L'actionnaire confirme avoir pris connaissance de la désignation par la société à responsabilité limitée YOLO Consulting de Monsieur Gilles Spirlet comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette société exerce au sein de la présente société.

-COMPAGNIE DE TEXTILE FLAMENT SPRL, dont le siège social est situé à 1652 Beersel, Hendrik Consciencestraat 45, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0895.419.767 (RPM Bruxelles néerlandophone), représentée par Monsieur Geert Flament, domicilié 1652 Alsemberg, HENDRIK CONSCIENCESTRAAT 45 ;

L'actionnaire confirme avoir pris connaissance de la désignation par la société privée à responsabilité limitée COMPAGNIE DE TEXTILE FLAMENT de Monsieur Geert Flament comme son représentant permanent pour le mandat d'administrateur que cette société exerce au sein de la présente société.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les mandats des administrateurs susmentionnés seront exercés à titre onéreux.

4. Pouvoirs

L'actionnaire unique donne tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, et/ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2019:

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, le conseil d'administration, dans l'intérêt de la société, à l'unanimité des voix, adopte les décisions suivantes :

a) Prise de connaissance de la démission des administrateurs (et de facto d'administrateur-délégué)

Le conseil d'administration prend acte de la démission du mandat d'administrateur, et de facto d'administrateur-délégué, des personnes suivantes, à dater du 27 juin 2019 :

- Monsieur Henri Davidts ;
- Monsieur Jean Marie Davidts

b) Nomination de nouveaux administrateurs délégués

Le conseil d'administration décide, de nommer avec effet à dater du 27 juin 2019, en qualité administrateur-délégué, pour une période de six ans, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale de 2025 :

- YOLO Consulting SRL, dont le siège social est situé Rue Vieille Voie de Liège 31, 4140 Sprimont, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0727.485.449 (RPM Liège, division Liège), représentée par Monsieur Gilles Spirlet, domicilié Rue Vieille Voie de Liège 31, 4140 Sprimont ;

- COMPAGNIE DE TEXTILE FLAMENT SPRL, dont le siège social est situé à 1652 Beersel, Hendrik Consciencestraat 45, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0895.419.767 (RPM Bruxelles néerlandophone), représentée par Monsieur Geert Flament, domicilié 1652 Alseberg, HENDRIK CONSCIENCESTRAAT 45.

c) Pouvoirs

Le conseil d'administration décide également de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, et/ou Louise Collin ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SCRL pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision prise par le Conseil d'Administration, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Anna Müller
mandataire

Documents déposés :

- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2019 ;
- Procès-verbal des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 27 juin 2019 ;
- Lettre de démission de Monsieur Jean-Michel Davidts ;
- Lettre de démission de Monsieur Henri Davidts ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Jean-Michel Davidts ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Henri Davidts ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Gilles Spirlet ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Geert Flamens ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.